

National Defence

National Defence Headquarters Ottawa, Ontario K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale Ottawa (Ontario) K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

AMENDMENT NO. 001 N° DE LA MODIFICATION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Deborah.Moldowan@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At: – à : 2 :00 EDT/ 14 :00 HAE On: – le : August 18, 2023/18 aout 2023

Title – Titre Catch and Seal/ Catch and Seal	Solicitation No. – N° de l'invitation W8486-238922/A
Date of Amendment – Date de modi	
August 1, 2023/1 aout 2023	
Address Enquiries to: – Adresser to	utos questions à .
Address Enquiries to. – Adresser to	utes questions a.
Debbie Moldowan by e-mail to Debor	ah Moldowan@forces oc ca
Debbie Moldowan by e-mail to <u>Debor</u>	ah.Moldowan@forces.gc.ca
Debbie Moldowan by e-mail to Debor	ah.Moldowan@forces.gc.ca
Debbie Moldowan by e-mail to Debor Telephone No. – Nº de telephone	ah.Moldowan@forces.gc.ca FAX No. – N° de fax
Telephone No. – N° de telephone	
Telephone No. − N° de telephone 819-939-0832	
Telephone No. – N° de telephone	
Telephone No. − N° de telephone 819-939-0832	
Telephone No. – N° de telephone 819-939-0832 Destination	FAX No. – Nº de fax
Telephone No. − N° de telephone 819-939-0832	FAX No. – N° de fax

Denvery Required – Livraison exigee		
See herein/Voir ici		
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)		
Name - Nom	_ Title – Titre	
Signature		

LA MODIFICATION 001 VISE À:

Insérer après 2.1:

Difficultés techniques de la transmission des soumissions

Malgré toute disposition contraire aux sections (05), (06) ou (08) des Instructions uniformisées, lorsqu'un soumissionnaire a commencé à transmettre sa soumission au moyen d'une méthode de soumission par voie électronique (comme le télécopieur, le service Connexion de la SCP, ou un autre service en ligne) avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas été en mesure de recevoir ou de décoder la totalité de la soumission avant la date limite, le Canada peut néanmoins accepter la totalité de la soumission reçue après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, à condition que le soumissionnaire puisse démontrer ce qui suit :

- i) Le soumissionnaire a communiqué avec le Canada avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner pour tenter de résoudre ses difficultés techniques; OU
- ii) Les propriétés électroniques de la documentation de la soumission indiquent clairement que tous les éléments de la soumission ont été préparés avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner.

Intégralité de la soumission

Après la date et l'heure de clôture de l'invitation à soumissionner, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle est complète. L'examen de l'intégralité se limitera à déterminer si les renseignements soumis dans le cadre de la soumission peuvent être consultés, ouverts et/ou décodés. Cet examen ne constitue pas une évaluation du contenu, ne permet pas de déterminer si la soumission répond à une norme quelconque ou à toutes les exigences de l'invitation à soumissionner; il se limite uniquement à évaluer l'intégralité de la soumission. Le Canada donnera au soumissionnaire la possibilité de présenter les renseignements jugés manquants ou incomplets dans le cadre de cet examen dans un délai de deux jours ouvrables suivant l'avis.

Plus précisément, la soumission sera examinée et réputée être complète lorsque :

- 1. Les attestations et les garanties exigées à la clôture de la soumission y sont incluses;
- 2. Les soumissions sont convenablement signées et le soumissionnaire est correctement identifié;
- 3. Les modalités de l'invitation à soumissionner et du contrat subséquent sont acceptées;
- 4. Tous les documents créés avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumis au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir;
- 5. Toutes les attestations, déclarations et preuves créées avant la clôture de l'invitation à soumissionner ont été dûment soumises au Canada, mais qu'en raison de difficultés techniques, le Canada n'a pas pu les recevoir.

Ces changements seront intégrés dans les Modèles uniformisés d'approvisionnement, et les Instructions uniformisées, qui se trouvent tous deux dans les Clauses et conditions uniformisées d'achat au moyen d'un futur avis relatif aux politiques.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées